

Image not found or type unknown



Vente d'une maison qui est habitée par un usufruitier

Par **gerard57**, le **19/05/2009** à **21:46**

Bonjour,
Je vous expose mon problème. Mes parents sont décédés et j'ai l'usufruit de leur maison. J'ai deux frères et trois soeurs. Toutefois, mes soeurs voudraient vendre la maison. Donc, je souhaiterais savoir si elles ont le droit de vendre la maison ?
Merci de votre réponse.
Cordialement,
Gérard GLAD

Par **fif64**, le **20/05/2009** à **15:12**

Si vous êtes usufruitier, ils ne peuvent vendre la maison sans votre accord. Vous aurez alors droit à une part du prix de vente (celle correspondant au pourcentage de l'usufruit en fonction de votre âge).